

Réunion tenue en visio-conférence, à 10h30

Président : M. CALOUX Philippe,

Membres : MM. SAINT CRICQ Cyril, RENAUD Fabrice, CHAMPEAUD Christophe

Excusé : M. LALEU Bernard

Propos liminaires

En raison de la crise sanitaire de COVID-19 et des restrictions inhérentes à l'état d'urgence sanitaire, lequel a été prolongé jusqu'au 21 février 2021 par la loi du 14 novembre 2020 (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire), la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine a été contrainte d'organiser ses Assemblées Générales sous forme de consultation écrite (date butoir pour les élections des Comités de Direction de Ligue fixée au 31 janvier 2021 par la Fédération Française de Football, en raison des délais imposés et du calendrier des élections fédérales prévues le 13 mars 2021).

Le recours à ce procédé a été mis en œuvre conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 (Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19) et à son décret d'application du 10 avril 2020 (Décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19).

Ce mode de consultation avait été précédemment validé à la fois par la Commission Régionale de Surveillance des Opérations électorales (réunion du 3 novembre 2020), ainsi que par le Comité de Direction de la LFNA (réunion du 29 octobre 2020).

Les membres de la Commission ont pris connaissance du procès-verbal de constat de l'huissier, Me Stéphanie SCHAMBOURG, relatif aux résultats des votes de l'élection des membres de la Délégation de la LFNA aux Assemblées Fédérales. Ce procès-verbal est annexé.

L'élection de la délégation s'est tenue de manière dématérialisée le samedi 28 novembre, de 8 h à 18 h.

Il en ressort les résultats suivants :

PARTICIPATION = 888 clubs sur 1 319, soit 67.32 % représentant 4 864 voix sur 6 483, soit 75,03 %

1/ Le Président de la Ligue

Titulaire : Saïd ENNJIMI

Suppléant : Claude AUGÉY

Vote : Pour 88.57 % - contre 11.43 %

2/ Le Président délégué

Titulaire : Gérard BROUSTE Suppléant : Jean Marc RASSIS
Vote : Pour 90.75 % - contre 9.25 %

3/ Les Présidents de Districts et leurs suppléants

3 – Le Président du District de Charente et son suppléant
Titulaire : ROUFFIGNAT Gilles Suppléant : SELLE Jean François
Vote : Pour 94.50 % - contre 5.50 %

4 – La Présidente du District de Charente Maritime et son suppléant
Titulaire : BARROT Pierrette Suppléant : SONALLY Claude
Vote : Pour 94.44 % - contre 5.56 %

5 – Le Président du District de la Corrèze et son suppléant
Titulaire : BONNET Jean François Suppléant : DECHERF Damien
Vote : Pour 95.24 % - contre 4.76 %

6 – Le Président du District de la Creuse et son suppléant
Titulaire : LAFRIQUE Philippe Suppléant : AUBLANC Serge
Vote : Pour 94.93 % - contre 5.07 %

7 – Le Président du District des Deux Sèvres et son suppléant
Titulaire : GUIGNARD Daniel Suppléant : DELAVAUD Bernard
Vote : Pour 94.86 % - contre 5.14 %

8 – Le Président du District de Dordogne Périgord et son suppléant
Titulaire : LACOUR Eric Suppléant : BLONDY Jonathan
Vote : Pour 94.52 % - contre 5.48 %

9 – Le Président du District de Gironde et son suppléant
Titulaire : GOUGNARD Alexandre Suppléant : BIDART Jean Luc
Vote : Pour 94.23 % - contre 5.77 %

10 – Le Président du District de Haute-Vienne et son suppléant
Titulaire : PLEINEVERT Jacques Suppléant : CACOUT Jean Michel
Vote : Pour 93.21 % - contre 6.79 %

11 – Le Président du District des Landes et son suppléant
Titulaire : GUAGLIARDI Loreto Suppléant : LUMALE Didier
Vote : Pour 94.47 % - contre 5.53 %

12 – Le Président du District du Lot-et-Garonne et son suppléant
Titulaire : MICHELET Sylvain Suppléant : LACOMBE Philippe
Vote : Pour 94.84 % - contre 5.16 %

13 – Le Président du District des Pyrénées-Atlantiques et son suppléant
Titulaire : RABBY Matthieu Suppléant : LATRUBESSE Hervé
Vote : Pour 91.93 % - contre 8.07 %

14 – Le Président du District de la Vienne et son suppléant
Titulaire : BASQ Stéphane Suppléante : MATHIEU Béatrice
Vote : Pour 94.58 % - contre 5.42 %

4/ Le Représentant des clubs évoluant dans les championnats nationaux

15 – Le Représentant des clubs évoluant dans les championnats nationaux
Titulaire : Philippe OYHAMBERRY suppléant : Jean Claude MESSAGER
Vote : Pour 94.92 % - contre 5.08 %

5/ Le Représentant du Football Diversifié (uniquement pour l'AG de la LFA)

16 – Le Représentant du Football Diversifié
Titulaire : Patrick ROSSIGNOL suppléant : Gilbert MARTINEZ
Vote : Pour 95.88 % - contre 4.12 %

6/ Délégués de la LFNA (1 poste par tranche de 50 000 licenciés soit 3 pour la LFNA élus pour la saison 2020/2021 seulement) – TROIS BINOMES A ELIRE

17 – Binôme n° 1 : Titulaire : Henri BEGA - Suppléant : Pascal MIREBEAU
Vote : Pour 94.12 % - contre 5.88 %

18 – Binôme n° 2 : Titulaire : Marie Ange GUILLORIT AYRAULT - Suppléant : Christian LE YONDRE
Vote : Pour 95.06 % - contre 4.94 %

19 – Binôme n° 3 : Titulaire : David WAILLIEZ - Suppléant : Régis LATOUR
Vote : Pour 93.44 % - contre 6.56 %

La présente décision est susceptible de contestation devant le Tribunal Judiciaire dans un délai de cinq ans à compter de sa notification.

La recevabilité de ce recours est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L.141-4 et R.141-5 du Code du sport.

Fin de réunion à 11 heures

Philippe CALOUX



Cyril ST CRICQ



Fabrice RENAUD



Christophe CHAMPEAUD



PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE TRENTE NOVEMBRE

À LA REQUÊTE DE :

La société **I-INTERACTION**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531 685 915, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} arrondissement, 10, Rue du Colisée, agissant poursuites et diligences de son Président, Monsieur Gabriel Lugassy, domicilié en cette qualité audit siège,

IL M'A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Qu'elle s'est ainsi vue confier, par la **Ligue de Football de Nouvelle-Aquitaine** l'organisation et la gestion de la procédure de vote électronique de l'Assemblée Générale 2020 se tenant le samedi 28 novembre 2020 de 08 heures à 18 heures.

Que pour ce faire, la Requérante a préalablement procédé à l'intégration des résolutions et des codes invitations uniques et sécurisés des participants à l'Assemblée Générale sur la plate-forme « i-Périclès ».

Qu'elle a ensuite adressé à chaque participant un email contenant un lien et un code unique et sécurisé alphanumérique de quinze (15) caractères lui permettant de voter par e-mail les résolutions mises à l'ordre du jour.

Que les votes sont enregistrés instantanément sur la plateforme.

Que les données personnelles des votants (emails) sont sur une base séparée de la plateforme de vote.

Qu'à l'issue de l'Assemblée Générale, la Requérante procède à l'extraction et au traitement des résultats de vote, puis à l'édition des rapports Excel contenant les résultats des votes.

Que toutes les données sont ensuite supprimées de la plateforme.

Qu'elle souhaite que la liste d'émargement ainsi que les résultats des votes de chaque résolution soient constatés par un Huissier de Justice et que de l'ensemble, il soit dressé procès-verbal de constat.

Que pour le besoin des constatations, elle donnera un accès à l'interface d'administration de la plateforme à l'Huissier de Justice afin de lui permettre d'y effectuer un contrôle en temps réel et à tout moment durant la durée du scrutin.

Que pour la sauvegarde de ses droits et intérêts, la société I-INTERACTION me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles et nécessaires et de l'ensemble, dresser procès-verbal de constat,

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

Je soussignée **Stéphanie SCHAMBOURG**, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Stéphanie SCHAMBOURG & Sandrine PANHARD, y demeurant 14 rue du Faubourg Saint Honoré à PARIS 8^{ème} arrondissement.

Depuis mon ordinateur de marque INTEL, modèle NUC6i5SY connecté au serveur informatique de mon étude.

Il fonctionne sous Microsoft Windows 10.

Je me suis connectée ce jour, lundi 30 novembre 2020 à 12 heures 14, sur la plateforme « i-Périclès » à l'adresse suivante : <https://vote.i-pericles.com/index.php/admin> . Après avoir renseigné mon nom d'Administrateur et mon mot de passe, je me suis connectée au service « Administration » du système « i-Périclès ».

Je sélectionne la ligne « **Assemblée Générale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** ».

Je sélectionne la rubrique « Liste des résolutions ». Apparaît l'intitulé des dix-neuf résolutions soumises au vote des participants :

VOTE n°1 : Le Président de la LFNA et son suppléant

VOTE n°2 : Le Président Délégué de la LFNA et son suppléant

VOTE n°3 : Le Président du District de Charente et son suppléant

VOTE n°4 : La Présidente du District de Charente Maritime et son suppléant

VOTE n°5 : Le Président du District de la Corrèze et son suppléant

VOTE n°6 : Le Président du District de la Creuse et son suppléant

VOTE n°7 : Le Président du District des Deux Sèvres et son suppléant

VOTE n°8 : Le Président du District de Dordogne Périgord et son suppléant

VOTE n°9 : Le Président du District de Gironde et son suppléant

VOTE n°10 : Le Président du District de Haute-Vienne et son suppléant

VOTE n°11 : Le Président du District des Landes et son suppléant

VOTE n°12 : Le Président du District du Lot-et-Garonne et son suppléant

VOTE n°13 : Le Président du District des Pyrénées-Atlantiques et son suppléant

VOTE n°14 : Le Président du District de la Vienne et son suppléant

VOTE n°15 : Le Représentant des clubs évoluant dans les championnats nationaux

VOTE n°16 : Le Représentant du Football Diversifié

VOTE n°17 : Binôme n° 1

VOTE n°18 : Binôme n° 2

VOTE n°19 : Binôme n° 3

Dans la rubrique « Paramètres », « Menu du questionnaire », « Réponses », s'affiche la liste des participants ayant exprimé leur vote et le détail des réponses données aux différentes résolutions.

Dans la rubrique « Structure », « Réponses et statistiques », « Résumé », apparaît le nombre total des réponses des participants, soit **huit cent quatre-vingt-huit (888)** réponses complètes, sur un nombre total de **huit cent quatre-vingt-neuf (889)** réponses. (une réponse incomplète).

Monsieur Gabriel Lugassy a procédé à l'exportation de la liste d'émergence ainsi que des résultats des votes exprimés. Chaque vote est pondéré par le nombre de voix de chaque participant.

Il me communique:

- Un fichier Excel contenant les résultats détaillés des votes exprimés que je place sur clé USB et que j'annexe à l'Expédition du présent procès-verbal de constat.
- Un fichier Excel correspondant à la liste d'émergence que je place sur clé USB et que j'annexe à l'Expédition du présent procès-verbal de constat.

Les résultats de votes électroniques obtenus sont les suivants :

Résultats de l'Assemblée Générale de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine
28/11/2020

Participation : 4 864 voix sur 6 483 soit 75,03%.
888 clubs sur 1 319 soit 67,32%.

1/ Le Président de la Ligue**VOTE n°1 : Le Président de la LFNA et son suppléant**

R1	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 921	506	437
%	88,57%	11,43%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 427		

2/ Le Président délégué**VOTE n°2 : Le Président Délégué de la LFNA et son suppléant**

R2	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 983	406	475
%	90,75%	9,25%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 389		

3/ Les Présidents de Districts et leurs suppléants**VOTE n°3 : Le Président du District de Charente et son suppléant**

R3	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 918	228	718
%	94,50%	5,50%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 146		

VOTE n°4 : La Présidente du District de Charente Maritime et son suppléant

R4	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 871	228	765
%	94,44%	5,56%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 099		

VOTE n°5 : Le Président du District de la Corrèze et son suppléant

R5	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 778	189	897
%	95,24%	4,76%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	3 967		

VOTE n°6 : Le Président du District de la Creuse et son suppléant

R6	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 762	201	901
%	94,93%	5,07%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	3 963		

VOTE n°7 : Le Président du District des Deux Sèvres et son suppléant

R7	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 786	205	873
%	94,86%	5,14%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	3 991		

VOTE n°8 : Le Président du District de Dordogne Périgord et son suppléant

R8	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 777	219	868
%	94,52%	5,48%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	3 996		

VOTE n°9 : Le Président du District de Gironde et son suppléant

R9	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 857	236	771
%	94,23%	5,77%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 093		

VOTE n°10 : Le Président du District de Haute-Vienne et son suppléant

R10	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 708	270	886
%	93,21%	6,79%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	3 978		

VOTE n°11 : Le Président du District des Landes et son suppléant

R11	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 795	222	847
%	94,47%	5,53%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 017		

VOTE n°12 : Le Président du District du Lot-et-Garonne et son suppléant

R12	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 748	204	912
%	94,84%	5,16%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	3 952		

VOTE n°13 : Le Président du District des Pyrénées-Atlantiques et son suppléant

R13	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 727	327	810
%	91,93%	8,07%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 054		

VOTE n°14 : Le Président du District de la Vienne et son suppléant

R14	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 772	216	876
%	94,58%	5,42%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	3 988		

4/ Le Représentant des clubs évoluant dans les championnats nationaux
VOTE n°15 : Le Représentant des clubs évoluant dans les championnats nationaux

R15	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 962	212	690
%	94,92%	5,08%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 174		

VOTE n°16 : Le Représentant du Football Diversifié

R16	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	4 026	173	665
%	95,88%	4,12%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 199		

6/ Délégués de la LFNA - TROIS BINOMES A ELIRE
VOTE n°17 : Binôme n° 1

R17	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 889	243	732
%	94,12%	5,88%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 132		

VOTE n°18 : Binôme n° 2

R18	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 847	200	817
%	95,06%	4,94%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 047		

VOTE n°19 : Binôme n° 3

R19	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Voix	3 763	264	837
%	93,44%	6,56%	
TOTAL voix	4 864		
TOTAL P+C	4 027		

Mes constatations achevées, je me suis déconnectée à 13 heures 06.

***ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS VERBAL DE
 CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***

Acte compris dans l'enregistrement du mois de sa date.

Stéphanie SCHAMBOURG


